



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 26A0015

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
<u>AFFÉRENTS AU CONSEIL</u>	<u>EN EXERCICE</u>	<u>QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION</u>		
19	19	19	09/04/26	15/04/26

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le mercredi 15 avril à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. GLAD Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., BOURRIE D., GUYOT R., DAUVERGNE M., RICHARD Y., BORNET B., WERKEYN M., SERAFINO J-C.

Présentes : BERENGER C., GLAD G., BRES V., MARTIN B.

Absent(e)s : Mme LOUBET N. donne pouvoir à Mme BRES V.
Mme ALLEMAND L. donne pouvoir à M. OMBRAS S.
Mme TOURNIER A-L. Donne pouvoir à Mme GLAD G.
Mme CHAPTAL C. donne pouvoir à Mme BERENGER C.
Mme LAROPPE C. donne pouvoir à M. DAUVERGNE M.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

4.5 - FONCTION PUBLIQUE
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire s'exprime en ses termes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. **En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :



CADRES D'EMPLOIS	GRADES	DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE TERRITORIAL	Attaché	COMPLET 37H	A SUPPRIMER
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur principal de 2ème classe	35H/semaine	
	Rédacteur territorial	35 H / semaine	
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMPLET 35H	A SUPPRIMER
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	COMPLET 35H	
	Adjoint administratif	COMPLET 35 h	
	Adjoint administratif	COMPLET 35 h	A SUPPRIMER
FILIERE TECHNIQUE			
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	Agent de maîtrise principal	COMPLET 39H	
	Agent de maîtrise principal	COMPLET 39H	
	Agent de maîtrise	COMPLET 39H	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique	2 postes COMPLET 35h	
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR TERRITORIAL	ETAPS de 1ère classe	COMPLET 35h	A SUPPRIMER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénobres

